REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRETIQUE ET POPULAIRE

وزارة الاتصال LE MINISTRE

الـوزير N°090 /2015.../MC

Alger le 2015 ماي 12 ماي 12 الجزائر، في 12 ماي 12 ماي 12 الجزائر، في 12 ماي 12 الجزائر، في 12 ماي 12 الجزائر، في 12 ماي 13 ماي 13

Arrêté du 23 Rajab 1436 correspondant au 12 mai 2015 portant remplacement d'un membre au conseil d'administration de la maison de presse.

Le Ministre de la Communication ;

- -Vu le décret présidentiel n° 14- 154 du 5 Rajab 1435 correspondant au 5 mai 2014 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- -Vu le décret exécutif n° 11-216 du 10 Rajab 1432 correspondant au 12 juin 2011 fixant les attributions du ministre de la communication ;
- -Vu le décret exécutif n° 90-243 du 4 août 1990, modifié et complété portant création et fixant le statut de la maison de la presse, notamment son article 7 ;
- -Vu arrêté du 20 Rabie Ethania 1435 correspondant au 20 février 2014 portant nomination des membres du conseil d'administration de la maison de presse.

ARRETE

<u>Art1^{er}</u>: Par arrêté du 23 Rajab 1436 correspondant au 12 mai 2015 et en application des dispositions de l'article 7 du décret exécutif n° 90-243 du 4 août 1990, modifié et complété, portant création et fixant le statut de la maison de la presse:

- Madame **Amel Ramla**, représentante du Ministre chargé des transports, est nommée membre du conseil d'administration de la maison de la presse, en remplacement de Monsieur **Saber Chaâbane**, pour la période restante du mandat.

Fait à Alger, lecorrespondant au 12 mai 2015.

Le Ministre de la Communication